

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 03690
Numéro SIREN : 832 194 708
Nom ou dénomination : 3D-EXPERT.FR

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2020 sous le numéro de dépôt 15122

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 15/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/15122

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : 3D-EXPERT.FR

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 832 194 708

N° gestion : 2017 B 03690



Christian VAINGNEDROYE

26, rue Anatole France 92300
LEVALLOIS PERRET

Commissaire aux Comptes

3D – Expert.fr

Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros

2, Avenue du Hoggar

91940 ULIS

832 194 708 RCS EVRY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SARL 3D EXPERTS.fr EN SAS**

Commissaire aux Comptes inscrit et membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Siège social : 26 Rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS PERRET.

Siret 478 538 572 00049. N° TVA intracommunautaire FR14478538572.

Téléphone +33 (0)1 45 26 82 82– Fax +33(0)1 45 26 02 24 - Email : cv@artemid.fr – www.artemid.fr



3D Epxerts.fr SARL
2 avenue du Hoggar
91940 ULIS

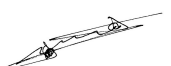
**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE 3D Experts.fr SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Monsieur,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société 3D Experts.fr SARL en société par actions simplifiée



Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes au 31 aout 2019 communiqués par le gérant se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	543.620 Euros
Chiffre d'affaires	533.787 Euros
Résultat net comptable	121.698 Euros

- Les éléments du bilan de la société sont :
 - Une créance rattachée à une participation dans la SC LILIES pour 70.000 euros. Nous n'avons pas de titres liés à cette participation dans les comptes de la société.
 - Un compte client créditeur de 189.663 euros correspondant principalement à un compte STRIPE. Il existe un compte client débiteur PayPal pour un montant de 186.999 euros. Nous ne savons pas si ces comptes doivent se compenser.
 - Une situation de trésorerie présentant un solde positif de 49.606 euros contre 42.150 euros pour l'exercice précédent.
 - Une dette vis-à-vis de COCOON CONSTRUCTION datant de 2018 et non soldé.

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société 3D Experts.fr SARL en société par actions simplifiée



Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date d'établissement des comptes annuels au 31 août 2019, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement de la situation est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part l'observation suivante, notre mission intervient plus de 12 mois après les derniers comptes annuels transmis et nous n'avons pu obtenir de situation intermédiaire récente.

En raison de cette limitation, nous ne sommes pas en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Levallois, le 11 septembre 2020

Christian VAINGNEDROYE

Commissaire aux comptes



Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société 3D Experts.fr SARL en société par actions simplifiée